

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2008

L'An Deux Mil huit, le jeudi onze décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

Secrétaire de séance : M. VALTON

Présents : M. POULARD, M^{me} PICHOT, M. WALGER, M. BLETIO, M. COLLET, M^{me} LE MEN, M. JACOB, M^{me} SAUVEE, M^{me} LEDOS, M^{me} LAROCHE, M. BARBOTIN, M. KEROMNES, M. VALTON, M. TEXIER, M. RENAUDIN et M. LEMOINE.

Excusés : M. TIMOUY (pouv. à M. TEXIER), M^{me} LEMARCHAND (pouv. à M. POULARD), M. CROUZET, M^{me} GRUIEC (pouv. à Mme LAROCHE), M^{me} ROBIN (pouv. M. WALGER), M. BIRRIEN, M^{me} ERDTMANN.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNE

Une modification s'impose pour prendre en compte une inscription insuffisante de crédits à l'opération 548 "Z.A.C. Sud de Pacé" pour des honoraires et la non réalisation de travaux d'éclairage public rue de la Marébaudière opération 544. Les modifications entraînent en section d'investissement une augmentation des crédits en dépenses + 19 000€ Opération 548 "Z.A.C. Sud rue de Pacé", et une diminution des crédits en dépenses de - 19 000 € Opération 544 "Eclairage Public".

RESTAURANT MUNICIPAL- DÉCISION QUANT À L'INTRODUCTION OU NON DU BIO

Compte tenu de la nécessité d'organiser une consultation pour la rentrée 2009, le contrat avec le prestataire de fourniture de repas arrivant à terme, et du surcoût présenté à l'introduction de nouveaux produits bio, le Conseil Municipal décide que l'introduction de produits bio supplémentaires dans les repas s'étudiera pour la prochaine rentrée scolaire, lorsque le marché pour la fourniture de repas sera attribué.

RESTAURANT MUNICIPAL- AVENANT N°1 AU MARCHÉ ANSAMBLE BREIZ RESTAURATION

Compte tenu de la délibération précédente, Monsieur le Maire retire la question de l'ordre du jour.

TARIFS 2009

Pour prendre en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation, les tarifs communaux sont augmentés d'environ 2,5 % à 3 % par rapport à ceux de 2008.

AFFAIRES SCOLAIRES	
⇒ Repas enfants des communes du SYRENOR	3,47 €
⇒ Repas enfants non domiciliés dans le périmètre du SYRENOR	4,11 €
⇒ Repas personnes âgées, portage non compris	5,22 €
⇒ Repas groupes, stages : - de 18 ans	5,69 €
+ de 18 ans	6,95 €
⇒ Repas personnel communal, employés de service Ecole N. Dame	4,28 €
⇒ Repas enseignants (Subvention de l'Académie incluse)	5,25 €
⇒ Repas apprentis employés sur la commune : 1 ^{ère} année	3,77 €
2 ^{ème} année	3,96 €
SERVIETTES-BAVOIRS AU RESTAURANT MATERNELLE	
⇒ Forfait annuel dès la 1 ^{ère} facturation	10,00 €
GARDERIE MUNICIPALE	
⇒ La période avec goûter de 16 ^H 30 à 17 ^H 15	1,37 €
⇒ Par période : de 7 ^H 30 à 8 ^H 15 ; de 8 ^H 15 à 9 ^H ; de 17 ^H 15 à 18 ^H ; 18 ^H à 18 ^H 45	0,77 €
⇒ Facturation goûter aux Francas	0,54 €
ETUDE SURVEILLEE	
⇒ La séance	1,55 €
AFFAIRES CULTURELLES	
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	
⇒ Jeunes de - de 18 ans, étudiants de - de 25 ans, demandeurs d'emploi	
1) Communes du SYRENOR à compétence "Lecture publique"	
⇒ Abonnement individuel	6,60 €
⇒ Abonnement famille	11,00 €

2) Usagers des autres communes	
⇒ Abonnement individuel	10,00 €
⇒ Abonnement famille	14,40 €
3) Remplacement de carte perdue (par carte)	2,00 €
4) Impression page Internet	
⇒ Tirage d'une feuille noir et blanc	0,32 €
⇒ Tirage d'une feuille couleur	1,07 €
CIMETIERE	
CONCESSIONS	
1) Acquisition par tranche de 2 m ²	
⇒ 2 m ² pendant 15 ans	60,00 €
⇒ 2 m ² pendant 30 ans	120,00 €
⇒ 2 m ² pendant 50 ans	207,00 €
2) Concession enfant - de 7 ans	
⇒ 1 m ² pendant 15 ans	32,00 €
⇒ 1 m ² pendant 30 ans	64,00 €
⇒ 1 m ² pendant 50 ans	103,00 €
3) Élément "cavurne funéraire" (destiné à recevoir 4 urnes)	
⇒ 15 ans	45,00 €
⇒ 30 ans	90,00 €
⇒ 50 ans	151,00 €
3) Columbarium (emplacement pouvant recevoir 4 urnes)	
⇒ 15 ans	350,00 €
⇒ 30 ans	675,00 €
CREUSEMENTS DE FOSSES	
⇒ 1,50 m ou 2 m de profondeur	75,00 €
⇒ par élément "cavurne" (60x60x40)	52,00 €
JARDIN DU SOUVENIR : DISPERSION DES CENDRES	
⇒ Sans fixation d'une plaque souvenir	Gratuit
⇒ Avec fixation d'une plaque gravée (15 x 10 cm), par durée de 15 ans renouvelable	67,00 €
EXHUMATIONS	
⇒ Cercueils, caveaux, ossements : Tarif unique	105,00 €
PORTEURS A TITRE EXCEPTIONNEL	
⇒ Par porteur : (2 maximum uniquement pendant les périodes de travail)	55,00 €
CHIENS ET CHATS	
⇒ Pénalité pour capture d'animaux en état d'errance ou de divagation	120,00 €
FACTURATION DE SERVICES	
⇒ Par clé perdue	29,00 €
⇒ Par photocopie de documents administratifs, la page A4	0,30 €
⇒ Par photocopie de documents pour dossier nécessaire aux demandeurs d'emploi	0,10 €
⇒ Cartes postales, par 10	4,40 €
⇒ Carte postale Salon de l'Aquarelle unité	0,50 €
⇒ Badge magnétique perdu (Complexe sportif «Duchesse Anne»)	11,00 €
⇒ Autocollants	0,50 €
TRACTO-PELLE	
⇒ Location aux entreprises, à l'heure avec chauffeur pour intervention d'urgence	85,00 €
LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES	
Aux associations montgermontaises qui sont prioritaires. Pour les vins d'honneur de mariage, ou de décès, de résidents montgermontais	Gratuit
Aux associations extérieures et entreprises de la commune :	Gratuit

⇒ Salles Métairies ou Pierre Texier : la journée	60,00 €
la 1/2 journée	42,00 €
⇒ Salles Belle Ile ou Chausey : la journée	115,00 €
la 1/2 journée	70,00 €
⇒ Salle Yves Montand : la journée	206,00 €
la 1/2 journée	125,00 €
caution à la réservation	270,00 €
⇒ Utilisation de l'office (salles Belle Ile ou Yves Montand)	36,00 €
⇒ Complexe sportif "Duchesse Anne" : forfait	505,00 €
coût horaire	16,00 €
caution à la réservation	270,00 €
Aux centres de formation de la fonction publique ou assimilés, C.D.G.	
⇒ Salles Métairies ou Pierre Texier : la journée	45,00 €
la 1/2 journée	32,00 €
⇒ Salles Belle Ile ou Chausey : la journée	88,00 €
la 1/2 journée	52,00 €
⇒ Salle Yves Montand : la journée	155,00 €
la 1/2 journée	94,00 €
caution à la réservation	270,00 €
⇒ Utilisation de l'office (salles Belle Ile ou Yves Montand)	36,00 €
Aux syndicats de co-proprétaires de la commune	
⇒ Salles Métairies ou Pierre Texier : la réunion	41,00 €
⇒ Salles Belle Ile ou Chausey : la réunion	60,00 €
LOCATION DE MATERIEL	
Mobilier à emporter (prêt aux particuliers et entreprises pour utilisation sur la commune)	
⇒ Tables : l'unité	1,05 €
⇒ Chaises : l'unité	0,24 €
DROITS DE PLACE (sur aires de stationnement communales)	
Hors marché	
⇒ Pour commerces non alimentaires / emplacement de 20 m x 4 m maxi	25,00 €
⇒ Pour commerces alimentaires / emplacement	
↳ commerçant occasionnel par jour	3,20 €
↳ commerçant régulier par an pour un jour hebdomadaire	107,00 €
Marché Hebdomadaire	
⇒ emplacement passager à la séance au mètre linéaire	0,80 €
⇒ emplacement par abonnement pour l'année civile au mètre linéaire	24,00 €
⇒ Pour petit cirque sans ménagerie et autres spectacles de rues	25,00 €
COURTS DE TENNIS POUR LES MONTGERMONTAIS à compter du 01/09/2009 au 31/08/2010	
1) Les courts extérieurs	
⇒ pour adultes (plus de 25 ans) adhérents au TCM	Gratuit
⇒ pour adultes (plus de 25 ans) non adhérents au TCM	16,50 €
⇒ pour les jeunes de moins de 25 ans adhérents au TCM	Gratuit
⇒ pour les jeunes de moins de 25 ans non adhérents au TCM	5,20 €
⇒ carte "famille" non adhérente au TCM, valable un an	22,00 €
⇒ badge d'accès aux courts extérieurs perdu	7,00 €
2) Les courts couverts	
⇒ pour les entreprises de la commune (par personne)	95,00 €

CLASSES TRANSPLANTÉES - BARÈME DES AIDES 2009

Le Conseil Municipal a arrêté les modalités d'aide aux familles dans le cadre des classes transplantées des écoles de la Commune : la Commune participe aux frais restant à charge des familles montgermontaises dans une limite de 85 %, en fonction d'un quotient familial qui ne doit pas dépasser 805 € mensuel.

ESPACE EVASION : AVENANT N°1 SOCIÉTÉ EIFFAGE ET AVENANT N°1 ENTREPRISE SOPEC

Les délibérations sont reportées.

FIXATION DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR GRDF (GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE)

Le Conseil Municipal a fixé le taux pour le calcul du montant de la redevance pour occupation du domaine public à 100 %.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS DES ERP ET DES AIRES DE JEUX

Après consultation d'entreprises conformément au Code des marchés publics, le Conseil Municipal retient l'entreprise SOCOTEC de Cesson Sévigné pour le lot 1 : vérifications périodiques des Etablissement Receiving du Public pour un montant de 3 181,66 € T.T.C. et le lot 4 : vérification réglementaire des aires de jeux pour un montant de 707,43 € T.T.C. ; l'entreprise Rennes Sécurité Service de Le Rheu pour les lots 3 et 4 : vérification des extincteurs pour un montant de 562,96 € T.T.C. et maintenance des extincteurs pour un montant de 490,60 € T.T.C.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'INSTALLATION ET L'EXTENSION DE SYSTÈMES DE PROTECTION INCENDIE

Après consultation d'entreprises conformément au Code des marchés publics, le Conseil Municipal retient l'entreprise Rennes Sécurité Service de Le Rheu pour l'installation d'un équipement alarme incendie salle des sports de Courtines et restaurant municipal, la remise en état de fonctionnement de la centrale incendie au Complexe sportif de la Duchesse Anne et l'extension de l'équipement alarme incendie du Groupe Scolaire Gérard Philippe pour un montant de 7 602,09 € T.T.C..

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le Conseil Municipal décide d'amender le règlement du marché hebdomadaire portant à 14 le nombre d'emplacements par abonnement et en désignant une zone d'emplacements occasionnels, les autres articles restent inchangés.

RENNES MÉTROPOLE - COMMUNE DE MONTGERMONT : CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT AUX VOYAGES D'ÉTUDES DES ÉLUS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le remboursement à Rennes Métropole des frais de déplacement (160 €) lors du voyage d'études organisé à Londres.

RENNES MÉTROPOLE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2007 de Rennes Métropole.

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Le Conseil Municipal décide que la journée de solidarité sera accomplie soit par le travail d'un jour de R.T.T., soit en travaillant à la demande de la collectivité lors de manifestations communales organisées en faveur des personnes âgées et/ou handicapées (repas des aînés...) ou en déduction d'heures supplémentaires effectuées.

INFORMATION

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien cadastré AE 8, situé 7 rue Pierre Texier.

Montgermont, le 18 décembre 2008

LE MAIRE
Alain POULARD